

REGLEMENT DU JEU "COUPON D'OR"

ARTICLE 1

La société Groupe Electrolux, SAS au capital de 67 500 000€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le N°552 042 285 dont le siège social est situé 43, avenue Felix Louat – 60300 Senlis (ci-après la "Société Organisatrice") organise un jeu du 14 mai au 31 juillet 2017 (ci-après le "Jeu").

ARTICLE 2

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine.

ARTICLE 3

Une seule dotation pourra être attribuée par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 4

Pour jouer, les participants devront procéder à un achat sur la boutique en ligne de la marque de vêtements Balzac Paris à l'adresse www.balzac-paris.fr entre le 14 mai 2017 et le 31 juillet 2017.

Parmi les commandes effectuées sur la boutique en ligne de la marque, trois seront tirées au sort pendant la durée du jeu.

Les gagnants tirés au sort recevront un email de la part de Balzac Paris les informant de leur gain.

Ils recevront à l'intérieur de leur commande le justificatif de leur gain sous la forme d'un Coupon d'or.

Les gagnants devront conserver leur Coupon d'or et le renvoyer à la Société organisatrice dans les conditions de l'Article 6 du présent règlement.

ARTICLE 5

Les dotations prévues pour le Jeu sont au nombre de 3, chacune étant composée de :

- un lave-linge AEG Série 8000, référence L8FSD944E, d'une valeur commerciale indicative de 899€TTC (PPI)

- un look Balzac Paris d'une valeur de 150€TTC, sous forme de code unique à utiliser sur le site www.balzac-paris.fr

ARTICLE 6

Les détenteurs d'un Coupon d'or gagnant devront adresser au plus tard le 18 Août 2017 l'original de leur Coupon d'or avec leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, adresse mail et téléphone) par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Grenade & Sparks
Jeu COUPON D'OR
103, quai du Docteur Dervaux
92600 Asnières-sur-Seine

Les dotations leur seront remises dans les conditions suivantes, au plus tard le 15 septembre 2017 :

- lave-linge AEG Série 8000, référence L8FSD944E. Livraison au domicile du gagnant, avec prise de rendez-vous pour le jour et l'heure de livraison.
- un look Balzac Paris d'une valeur de 150 €, envoyé par mail au gagnant, sous forme de code unique à utiliser sur le site www.balzac-paris.fr . Date limite d'utilisation jusqu'au 15 mars 2018.

Chaque dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident survenu à l'occasion de l'utilisation de sa dotation par un gagnant.

ARTICLE 7

Toute participation au Jeu présentant une anomalie (formulaire d'envoi du ticket gagnant incomplet ou erroné, tentative de tricherie ou de fraude...) ne sera pas prise en considération.

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Si l'un des gagnants n'a pas procédé au paiement de la commande passée auprès de Balzac Paris, il perdra son droit à sa dotation qui ne sera pas réattribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants.

ARTICLE 8

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au Jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

ARTICLE 9

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 10

Le présent règlement est déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SCP PETEY-GUERIN-BOURGEAC, huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Le règlement est disponible via le lien suivant : <http://www.grenadesparks-preprod.com/AEG/Reglement-jeu-AEG-Coupon-d-Or.pdf>

ARTICLE 11

La participation à au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 12

Le présent règlement est soumis à la loi française.